

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230724AR143NB

Arrêté portant réglementation du stationnement sur le parking devant le stade « M. Chautard – Rue de Bergues à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant qu'une brocante est organisée sur le stade « M. Chautard » - Rue de Bergues à Hondschoote, le Samedi 26 Août 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour la bonne organisation de cette manifestation.

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule (sauf organisateurs) sera interdit, le Samedi 26 Août 2023 de 6H00 à 19H00, sur le parking situé devant l'entrée du stade « M. Chautard » - Rue de Bergues.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1 sera effective dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par les Services Municipaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution,

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. VICTOOR Jérémy, Président du « Hondschoote Football Club », pour information.

HONDSCHOOTE, LE 24 JUILLET 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

